



Séminaire BePLA - IA|BE

La LPC, 20 ans après... et la loi transparence !

Auditoire KBC
avenue du Port, 2 à 1080 Bruxelles

16 novembre 2023 à 13h30

La LPC (loi du 28 avril 2003) fête ses 20 ans.
Elle avait pour but de démocratiser les pensions complémentaires
et de protéger les droits des travailleurs affiliés.
Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et a été modifiée plusieurs fois.
Elle a donné lieu à plusieurs débats au cours de ces 20 dernières années.
La loi transparence du 26 décembre 2022 (MB du 2 février 2023) a encore apporté
des modifications en vue de renforcer la transparence dans les pensions complémentaires.

Quelles sont les questions qui se posent encore aujourd'hui ?
Quels sont les sujets qui méritent une analyse plus approfondie ?
Quelles sont les nouvelles obligations de la loi transparence ?
Quels sont les obstacles qu'il faudra surmonter pour la mettre en application ?
Comment l'expertise des actuaires et des avocats
spécialisés dans les pensions peut-elle aider à comprendre cette matière ?

C'est à ces questions et à d'autres que BePLA et l'IA|BE
souhaitent vous apporter une réponse lors de ce séminaire...

Programme

Sous la présidence de Philippe Demol, IA|BE

13h30 : **Accueil**

13h40 : **Mot de bienvenue**
par Jurgen De Vreese, président de
BePLA et Fabian De Bilderling,
président de l'IA|BE

13h50 : **Introduction**
par le président de séance

14h00 : **20 ans de la LPC et maintenant ?**
par le Henk Becquaert, membre du
Comité de direction de la FSMA

14h30 : **La LPC, 20 ans après**
La garantie de rendement, les
modifications de plans, la gestion
dynamique, le financement des plans,
le divorce, la prescription, les rentes,
les coefficients de conversion en
rente, la discrimination, les
documents de pension,...

15h50 : Pause

16h20 : **La Loi transparence**
Les nouvelles obligations, le compte
courant, les projections de pension,
les procédures de paiements, les
déclarations à DB2P, le rôle de
mypension.be, la modification des
dates d'entrée en vigueur : pourquoi ?

17h40 : **Conclusions**
par Gerhard Gieselink, Conseiller
Pensions, Cellule stratégique de la
Ministre des Pensions

18h00 : Cocktail

Langues

Les présentations auront lieu alternativement
en français et en néerlandais.
Chaque orateur parlera dans sa propre langue.

Points

Actuaires : 4 points CPD

Avocats : 3 points OVB / OBFG
(Reconnaissance sollicitée)

Frais de participation

Participation aux frais :

€ 150 pour les membres BePLA et IA|BE
€ 250 pour les non-membres

Inscription

Via le site de l'IA|BE :

<https://iabe.be/events/detail/653/seminar-bepla-ia-be-16-11-2023>

Orateurs

pour BePLA :

Elise Laeremans, avocate, Claeys & Engels
Elke Duden, avocate, CMS

Jurgen De Vreese, avocat, Lydian
Jan Van Gysegem, avocat, Claeys & Engels
Simon Pâques, avocat, Claeys & Engels

pour l'IA|BE :

Pascale Coussement : Belfius Insurance
Philippe Demol, actuaire, AXA Belgium
Muriel Lejour, actuaire, KPMG
Nancy Loos, actuaire, Baloise Insurance
Maxim Snakenbroek, actuaire, Belfius Insurance
Anne Thiry, actuaire, Nexyan
Bertrand Van Houtte, actuaire, KPMG